

**ANNEE 2024**

**SEANCE PUBLIQUE  
DU 30 JANVIER 2024**

*Délibération n°*

**2024005**

Date de convocation : 26/01/2024

Date d'affichage : 02/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 21  
Pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 23

Vote : 23  
Pour : 23  
Abstention : 0  
Contre : 0

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BASSUSSARRY**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 janvier à 19h, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, située à la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 janvier 2024, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Michel LAHORGUE, Maire & MM. Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRÉSAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY, Bernard COMBES, Arnaud PAVLOVSKY, Mikel AMILIBIA.

Mmes Valérie RÉCART Emmanuelle DALLET, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie GRABET dit BOUCHET, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Céline FAYS, Maud BARRAL, Bénédicte LARCEBEAU, Laure TRÉMOUILLE.

Absents excusés : M. Frédéric ETCHEGARAY (pouvoir à Arnaud PAVLOVSKY), Mme Nathalie HARAN (pouvoir à M. Yannick BASSIER).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie ITHOURRIA

**OJ n°5 : Renouvellement de l'aide à l'achat de systèmes  
de protection contre les inondations**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre des actions permettant la protection des biens et des habitations situées sur la zone P.P.R.I, Monsieur le Maire propose de reconduire en 2024 le programme de soutien financier visant à acquérir, conserver et mettre en place des systèmes de protection contre les inondations appelés batardeaux. Ces dispositifs de protection, efficaces et rapides à mettre en place, permettraient de lutter contre les entrées d'eau en rendant étanches les portes, baies vitrées et fenêtres.

Considérant les délibérations du 4 mars 2020, du 27 janvier 2021, du 31 janvier 2022 et du 30 janvier 2023, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de renouveler ce dispositif de subvention sur l'année 2024.

- APRES avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,
- APRES en avoir délibéré,
- Le conseil municipal,
- VALIDE la reconduction sur l'année 2024 d'une subvention en faveur de l'acquisition de batardeaux équivalente à 50% maximum du montant facturé pour l'installation des équipements par un professionnel et plafonné à 1 500,00 € TTC par habitation.

Il est précisé :

- Que les investissements de protections installées et facturées du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 sont éligibles à la présente subvention ;
- Que le versement de la subvention intervient après avis de la commission communale compétente et sur présentation de devis pour les investissements prévus et de factures acquittées établies au nom du demandeur pour les investissements déjà réalisés ;
- Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2024 en section de fonctionnement.

Fait à Bassussarry, le 30 janvier 2024.

Le Maire,  
**Michel LAHORGUE**

